

# **DISCOURS DE SON EXCELENCE MONSIEUR LE MINISTRE DE L'INTERIEUR CHARGE DE LA SECURITE PUBLIQUE A L'OCCASION DU FORUM SUR LES REFUGIES**

**Excellence Monsieur le Haut-commissaire  
Excellence Monsieur le Président du Comité Exécutif  
Excellence Messieurs les Ministres  
Excellence Messieurs les ambassadeurs  
Distingués invités en vos rangs et qualités.**

## **Auguste Assemblée**

Avant de commencer mes propos, je voudrais au nom de mon pays saluer la sollicitude du Haut-Commissariat pour les Réfugiés, qui s'est manifestée plus d'une fois par les visites successives de leurs Excellences, Monsieur Guterez, alors Haut-Commissaire et de Monsieur Filippo, dans mon pays. Ceci témoigne de l'intérêt qui nous est accordé.

## **Mesdames et Messieurs,**

C'est avec un grand honneur et un sentiment de satisfaction que je prends la parole sur cette tribune au nom du Gouvernement Centrafricain à l'occasion du Forum sur les réfugiés. Après l'approbation historique du pacte mondial sur les réfugiés, ce premier Forum mondial, est une occasion idéale de mettre en route la réalisation des objectifs de cette nouvelle initiative et de renforcer notre réponse collective aux crises des réfugiés.

## **Mesdames et Messieurs, distingués invités chers humanitaires,**

Qu'il me soit permis avant tout de m'acquitter d'un devoir moral qui est celui de saluer tous les participants qui ont bien voulu effectuer ce déplacement pour échanger sur la question qui intéresse les réfugiés d'une part et de remercier le Président d'autre part, pour avoir convoqué cette assise dans un contexte international particulièrement empreint de crises au caractère prolongé.

La République Centrafricaine a toujours accordé une attention particulière à la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile en

s'appropriant de la Convention de Genève de 1951, celle de l'OUA de 1969 et en se dotant d'instruments juridiques nationaux pertinents.

Depuis 1983 jusqu'à ce jour, la République Centrafricaine continue d'accueillir sans discontinuer un grand nombre de réfugiés émanant des pays limitrophes poussés à l'exode en raison des affres de la guerre ou en raison des effets dévastateurs des troubles généralisés et autres.

Nonobstant les différentes crises que le pays a connues, et surtout nos ressources limitées, notre pays n'a jamais failli aux traditions d'accueil, d'hospitalité, d'humanité et d'impartialité qui fondent les valeurs de notre société et de notre culture. Nous continuons de recevoir sur notre territoire de nouveaux demandeurs d'asile et réfugiés.

### **Mesdames et Messieurs chers participants,**

Au regard de ce qui précède, la bonne volonté du Gouvernement centrafricain s'est manifestée lors de son premier message à la nation après son investiture à la Magistrature Suprême de l'Etat de son Excellence, le Président de la République Centrafricaine Chef de l'Etat, le Professeur **Faustin Archange TOUADERA** lequel a promis faire du retour des centrafricains réfugiés dans les pays voisins, une de ses priorités.

En effet depuis son accession à la magistrature suprême de l'Etat en février 2016, le Président de la République, a inscrit au centre de ses préoccupations quotidiennes, le relèvement et la consolidation de la paix, conditions sine qua none de la stabilité et du développement. Il a de même tout mis en œuvre afin que les personnes relevant du mandat humanitaire bénéficient de la protection, de l'assistance et accèdent aux différentes solutions durables à leurs problèmes.

Le Haut commissaire lors de sa venue en Centrafrique a suffisamment échangé avec le Chef du Gouvernement et le Président

de la République sur les stratégies en vue de mise en œuvre les solutions durables.

Dans le cadre de ce forum le Gouvernement centrafricain s'évertuera à respecter les engagements suivants :

**1-** l'inclusion des réfugiés et des rapatriés dans le système éducatif national et leur assurer un enseignement de qualité dans les mêmes conditions que les nationaux.

La constitution centrafricaine garantit à tout citoyen l'accès à l'instruction, à la culture et à la formation professionnelle. Dans cette perspective, le gouvernement centrafricain demeure convaincu qu'assurer l'inclusion des réfugiés et des rapatriés ainsi qu'une formation de qualité à toutes les couches sociales constitue une garantie pour leur futur et le développement du pays.

L'article 23 de notre loi portant statut des réfugiés stipule que le réfugié jouit du même traitement que les nationaux en ce qui concerne l'exercice d'une activité professionnelle, l'accès au marché de l'emploi, l'assistance sociale, l'accès aux soins et à l'enseignement.

**2-** L'accès au marché d'emploi et intégration socio économique des réfugiés.

Le gouvernement s'engage à faciliter l'accès des réfugiés aux marchés d'emploi au même titre que les nationaux et leur intégration socio économique dans le pays. Il y a lieu de rappeler que ces deux engagements figurent déjà dans les dispositions de notre loi portant statut des réfugiés. En effet, l'emploi et les moyens de subsistance constituent des éléments essentiels tendant à promouvoir l'autonomisation des réfugiés.

3- Le Gouvernement s'engage à renforcer les services sociaux de base pour permettre le retour volontaire des réfugiés centrafricains dans le pays. La reconstruction du pays, de l'armée, des forces de sécurité intérieure à cela s'ajoute le plan national de relèvement et de la consolidation de la paix et la signature de l'accord de paix avec les groupes armés constituent déjà les éléments essentiels pour la mise en œuvre de cet engagement.

4- Le Gouvernement a déjà mis en œuvre les mesures tendant à alléger les formalités de naturalisation pour les réfugiés intéressés. En effet, les frais de procédure de naturalisation fixés par la loi à **5.000.000 FCFA** ont été réduits à **200.000 FCFA** uniquement pour les réfugiés. Cette mesure facilite l'intégration légale et socio économique des réfugiés de longue date vivant en République Centrafricaine. Le Gouvernement de la RCA dans ce cadre a apporté sa contribution, aussi le soutien de la communauté internationale dans ce domaine serait le bienvenu afin de renforcer l'autonomisation des réfugiés et rapatriés.

### **Mesdames et messieurs distingués invités ;**

Avant de terminer mes propos, je tiens à remercier infiniment l'Agence des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), pour son soutien technique et financier ayant permis au Gouvernement Centrafricain de réaliser les avancées ci-dessus.

J'ose espérer qu'à l'issue de ce forum la communauté internationale appuiera encore davantage la République Centrafricaine afin de lui permettre d'atteindre qualitativement les engagements issus du pacte mondial sur les réfugiés.

**Je vous remercie pour votre attention.**

